

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT No 025-2023

« MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 3 mai 2023, le règlement no 025-2023,
« MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE »

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement no 025-2023 entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 4^e jour du mois de mai 2023.


s/s Nathalie Laroche
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Nathalie Laroche, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4^e jour de mai 2023.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 4^e jour de mai 2023.


s/s Nathalie Laroche
Greffière-trésorière